

MALAUCENE GROTTE DE NOTRE-DAME DES ANGES

Vaucluse

4

Site Classé

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site classé

Arrêté du 12 octobre 1912

Autres mesures de protection concernant le site

Néant

Propriété

Commune

Autres protections au titre des sites sur la commune

- Site classé de la source du Groseau : 12 octobre 1912
- Site inscrit du Haut-Comtat : 18 mai et 8 septembre 1967
- Site inscrit du calvaire et ses abords : 22 août 1947
- Monuments Historiques : chapelle Notre-Dame du Groseau (liste 1862), église paroissiale Saint-Michel (4 novembre 1982).

Superficie

600 m2 environ

(d'après calcul de la surface du périmètre de protection)



COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

«Cette grotte est remarquable surtout par la présence d'un petit lac dont l'eau se renouvelle sans cesse et qui, en s'écoulant dans les fissures du sol, va alimenter le torrent.»

Extrait du rapport de classement
Avril 1908 (dossier Ministère)

Etat actuel

Observations

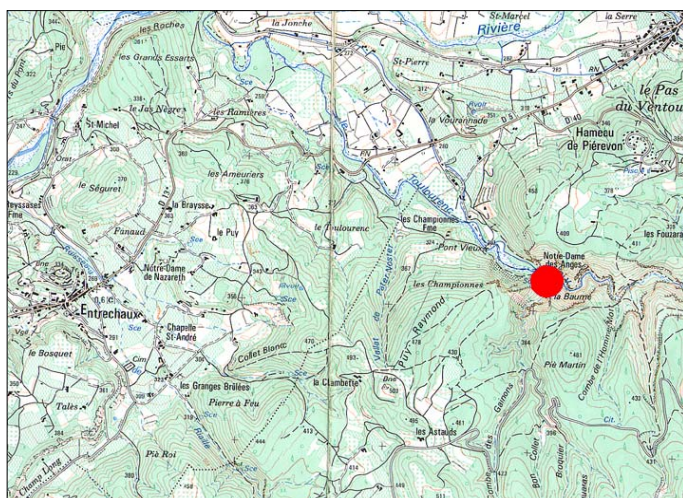
LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE

Cadastre ancien :

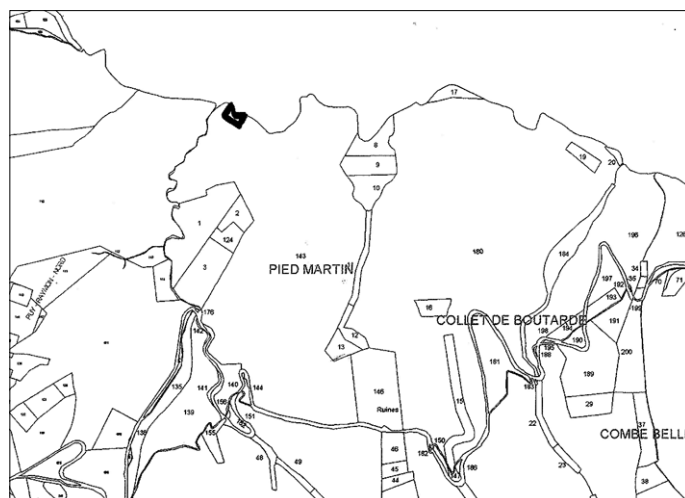
Non cadastré

Cadastre actuel :

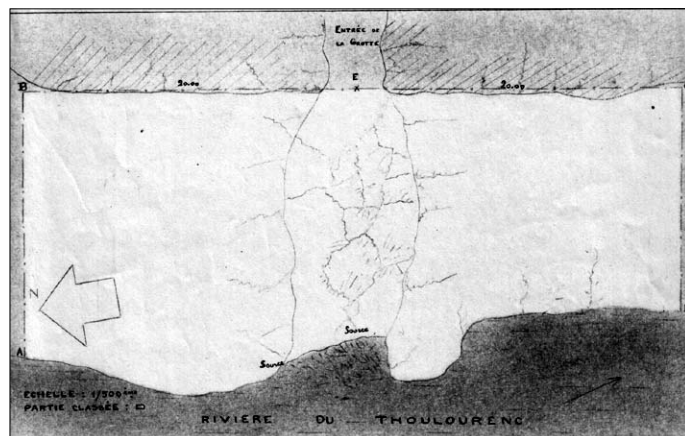
Parcelle section D1 n° 143 (partielle).



SITUATION



Cadastre actuel



Cadastre ancien